

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?La-fermeture-de-l-ecole-religieuse>



La fermeture de l'école religieuse à Ploaré

- HISTOIRE(s) - Laïcisation, fermeture des écoles religieuses -

Date de mise en ligne : jeudi 16 août 2007

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Du bon usage des abeilles...

La fermeture de l'école religieuse de Ploaré a été effectuée le 16 août 1902, vers onze heures.

Les forces militaires sont arrivées de Douarnenez où elles venaient de participer de la même façon à l'exécution des décrets. 3 commissaires dirigent les opérations. En face, la foule des résistants (dont une partie arrivée de Douarnenez) qui crient : "Vive les soeurs ! Vive la liberté !"

Sommations d'usage... Sans effet, si ce n'est le déclenchement de grandes clameurs. Les gendarmes s'engagent et parviennent assez facilement à la porte de l'établissement. Négociations avec le propriétaire de l'immeuble. Celui-ci déclare " ne céder qu'à la force ".

Le serrurier est requis. Il oeuvrera en vain : il y a plus d'un mètre cube de terre, à l'intérieur, contre la porte. Comment faire ? Un gendarme s'avance et propose au commissaire spécial de Quimper de lui faire la courte échelle. Cris. " Il escalade la clôture et pénètre dans la cour, suivi de ses 2 collègues". Les clameurs redoublent...

Soudain, un cri : " Attention aux abeilles !"

Une ruche avait été placée au centre de la cour pour dissuader les "agresseurs". Le commissaire l'avait renversée d'un coup de pied, et les abeilles s'étaient mises à voltiger au-dessus des manifestants, provoquant la débandade générale.

Pendant ce temps , la porte était dégagée pour permettre aux agents du gouvernement d'effectuer leur travail : notification du décret aux 4 soeurs présentes, inventaire et pose des scellés.

"Vive les soeurs ! Vive la liberté !". Tout le monde se rend à l'église. Les soeurs seront hébergées chez l'habitant. La troupe quitte Ploaré aussitôt l'exécution du décret terminée.

Source : La Dépêche de Brest du 18 août 1902

Note : Les abeilles seront de la partie dans bien d'autres lieux, en particulier à l'occasion des inventaires des biens d'église.